

ForuMa - Nancy 2005

Synthèse de :

- l'atelier 8 : La musique est-elle soluble dans les politiques actuelles ?
- l'atelier 9 : Une construction participative et concertée est-elle possible ?
- l'atelier 10 : Quelles politiques publiques pour la structuration territoriale ?

Chaque atelier de débats a été :

- préparé par l'animateur du forum en ligne : Davy Demaline
- animé par le modérateur : Philippe Teillet et Didier Salzgeber
- synthétisé par : Jean-Michel Lucas

Synthèse des ateliers 8, 9, 10 :

**La musique est-elle soluble dans les politiques actuelles ?
Une construction participative et concertée est-elle possible ?
Quelles politiques publiques pour la structuration territoriale ?**

Les trois ateliers 8, 9 et 10 portaient sur la question redoutable des relations entre les acteurs des musiques actuelles et les décideurs publics.

Sept heures d'échanges sur des expériences très diversifiées que je crois pouvoir synthétiser par :

- 2 Constats
- 3 Chantiers prospectifs de travail en commun.

Le premier **constat** est celui du **désarroi**, du moins d'un certain desarroi.

On le sait, les autres rapports de commission l'ont rappelé fortement, le secteur est marqué par beaucoup d'inquiétude, beaucoup d'incertitude, beaucoup de précarités notamment des emplois.

Cette situation résulte non seulement du fait que les moyens publics manquent ; elle provient, aussi, des évolutions rapides du marché qui change continuellement la donne et brouille les cartes de l'avenir pour les porteurs de projets.

Surtout, le desarroi est grand parce que face à ces évolutions difficiles à anticiper et à maîtriser : les acteurs des musiques actuelles ont du mal à avoir des interlocuteurs publics avec qui ils pourraient dialoguer, mieux encore travailler dans la durée.

Sans compter une autre raison de lourde perplexité, rappelée cent fois, celle de l'ampleur des inégalités de traitement selon les arts que l'on défend ainsi que selon les territoires où l'on est. Les participants ont, peu ou prou, exprimé leur difficulté à saisir clairement l'organisation des pouvoirs publics aujourd'hui et, par conséquent, leur difficulté particulière à déterminer les lieux de mise en débat et de prise de décision des choix culturels.

Tant et tant de situations disparates qui choquent énormément et qui ont conduit plusieurs participants à réclamer que l'Etat de Droit garantisse au minimum l'obligation pour les décideurs publics de mieux ouvrir le dialogue.

De ce constat, je tire le premier message lancé par l'atelier : celui de l'**urgence de réagir**.

Mais les acteurs des musiques actuelles n'ont pas borné leur horizon à l'urgence.

Le deuxième **constat** est celui **de la volonté d'agir avec les décideurs publics**. Le désarroi certainement, mais, en tout cas, pas le désespoir.

Bien au contraire, à partir de leurs expériences, les acteurs des musiques actuelles revendiquent clairement leur volonté de travailler avec les décideurs publics.

Certes, les ateliers ont permis de l'observer, certains participants s'expriment en référence à une logique sectorielle privilégiant ainsi la professionnalisation, la reconnaissance artistique et la qualité des produits par rapport au marché.

Toutefois, d'autres ont envisagé une nouvelle manière d'être « acteurs » des politiques culturelles. L'approche est importante pour l'avenir. Ces acteurs ne craignent plus « l'institutionnalisation » si elle permet de les considérer comme des interlocuteurs de l'intérêt général et pas seulement comme des solliciteurs sectoriels.

Ils sont donc ouverts à l'institutionnalisation à condition qu'elle soit bien pensée, en tout cas, pas organisée comme un fardeau bêtement imposé aux acteurs, sans négociation préalable.

Résumons **les défauts majeurs des dispositifs** actuels :

Les acteurs sont, encore et encore, confrontés à des dispositifs publics existants et figés, qui sont en pratique plaqués sur des activités qui passent leur temps à bouger.

Tout le monde le sait, sauf, sans doute, quelques décideurs rétrogrades, les esthétiques changent, les technologies changent, l'économie change, les pratiques changent et leurs sens aussi, et l'on voudrait faire entrer dans des cases pré-formatées cette dynamique de flux ininterrompue ?

Conséquence : le constat est implacable. Les dispositifs publics venus d'ailleurs sont en décalage avec les réalités. On peut toujours les resservir pour donner le change, mais sans espoir d'efficacité, car les recettes traditionnelles de l'administration de la culture, - genre « rapport d'experts, rapports d'inspection » ou institutionnalisation de « Conseils ad hoc » (plus ou moins hauts) - sentent vraiment trop le réchauffé et font plus indigence qu'intelligence de la situation actuelle des musiques actuelles.

C'est bien malheureux pour les acteurs de ces musiques.

C'est encore plus malheureux pour les décideurs publics qui exercent leur responsabilité d'énoncer l'intérêt général à partir de dispositifs décalés par rapport aux réalités. En utilisant des dispositifs copiés sur d'autres, les décideurs publics n'ont qu'une appréciation erronée des évolutions et des solutions aux problèmes posés. Certes, ils ont la volonté d'agir de manière pertinente, mais avec la diversité des situations, leur rapidité de transformation, l'action publique devient vite obsolète.

Tout cela pour parvenir à l'idée bien exprimée dans l'atelier : « **l'inadaptation congénitale aux pratiques réelles à cause de la prééminence des schémas d'intervention préconçus.** »

On le sait, il s'agit de gérer dans la complexité, par conséquent, la seule voie raisonnable est alors de s'appuyer sur l'expérience des acteurs sous peine de perdre pied ou de parler d'intérêt général pour ne rien dire ! La démocratie n'a certes pas besoin de cela.

Au fond, le constat essentiel des ateliers 8, 9 et 10 est le suivant :

Il s'agit de détecter l'intérêt général et les acteurs des musiques actuelles font une proposition aux décideurs publics. Ils se proposent de les aider. Ils offrent pour sortir du désarroi de participer activement à la co-construction de l'intérêt général.

Ils sont prêts à travailler au bien commun car ils mesurent effectivement les urgences à régler et les dangers de rester entre soi, de penser à soi pour soi.

Cette proposition de co-construire l'intérêt général n'est pas facile à comprendre intellectuellement tant les dispositifs de décision en matière culturelle sont rigidifiés et hiérarchisés. Les évolutions attendues ne seront donc pas immédiates.

Toutefois, les acteurs des musiques actuelles veulent affirmer leur détermination. Pour éviter qu'on leur resserve les dispositifs anciens, ils ont marqué la nécessité d'approfondir en urgence **trois chantiers de travail** :

1- Le premier est celui de la [Concertation nationale des musiques actuelles](#).

Les acteurs ont applaudi ses objectifs et sa méthode, sa volonté d'expertises partagées, sa préoccupation de servir de guide.

Pour le secteur culturel, c'est un modèle innovant de dispositif de co-construction de l'intérêt général. Ce dispositif souple, suffisamment informel pour ne pas brusquer et bloquer les acteurs demande du temps. Comme l'urgence ne doit pas masquer la nécessité d'imaginer le futur, les acteurs ont plaidé pour la pérennisation de ce dispositif de concertation qui sort des sentiers battus et des schémas préconçus... en n'imaginant évidemment pas que cette bonne pratique du « travailler ensemble » ne soit battu en brèche par une institutionnalisation mal pensée qui en détournerait le sens vertueux.

2- La **complexité** et la **diversité des musiques actuelles** imposent d'ouvrir d'autres chantiers pour co-construire l'intérêt général.

Le second chantier serait ainsi de travailler ensemble dans tous les territoires impactés par les musiques actuelles ; pas seulement dans les territoires administratifs, avec leurs compétences et leurs chefs de file, pas seulement dans les régions, départements, villes, mais aussi dans les « territoires de vie » où se jouent concrètement les parcours des personnes. Là encore, il s'agit de réalités vécues que les acteurs des musiques actuelles estiment bien connaître et que les décideurs publics ne peuvent pas faire semblant d'ignorer.

La proposition de second chantier revient donc de la part des acteurs des musiques **actuelles à s'engager avec les décideurs publics sur des concertations mobilisatrices dont la plus value serait de contribuer au « mieux vivre ensemble ».**

On a, bien sur, entendu dans les ateliers des demandes fortes pour le développement des activités des musiques actuelles en elles-mêmes. On réclame évidemment plus de soutien pour l'éducation artistique, pour l'accompagnement, la diffusion et la création musicale, mais l'atelier n'en est pas resté au développement des pratiques esthétiques des musiques actuelles. Il a surtout rappelé le sens de tout cela pour l'action publique et la société : **il s'agit bien dans ce travail en commun de construction de l'intérêt général, de redonner du sens à la citoyenneté.** Les acteurs des

musiques actuelles, éclaireurs du fait sociétal, se proposent dans cette co-construction de l'intérêt général **d'apporter leur contribution en terme de plus value sociale.**

Ainsi, à côté de son habit sectoriel musical, l'acteur des musiques actuelles fait une offre aux élus et à l'Etat, celle de faire mieux fonctionner la démocratie. On dépasse ainsi la seule approche des musiques actuelles par le seul ministère de la culture car on sait depuis longtemps que d'autres ministères, plutôt d'autres politiques publiques que celle de la culture, sont et devraient être concernées.

3- Le troisième chantier se comprend immédiatement : c'est le **chantier de l'engagement à travailler ensemble dans des conditions efficaces.** Il s'agit alors de poser les conditions préalables à l'engagement dans cet effort commun de co-construction de l'intérêt général.

Je retiens les trois dimensions à travailler ensemble pour sortir du guêpier actuel :

a- Prendre le temps de déterminer les règles du jeu des concertations, expliciter, par conséquent, **les référentiels** qui sont suffisamment communs pour que la concertation soit crédible.

Cette question est complexe car chacun a sa propre hiérarchie des valeurs et des priorités ; toutefois lorsque l'on voit la dimension mondiale de la « [Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle](#) », et de celle à venir de la « [Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques](#) » on se dit que le référentiel est déjà là et permettrait de progresser rapidement dans les différents territoires locaux de concertation.

De l'écoute des ateliers, on ajoutera que les acteurs sont particulièrement sensibles à ces questions de la définition préalable et explicite du « qui fait quoi », « pour qui », sinon « pour quand », ... incluant évidemment la question des dispositifs transparents d'évaluation.

b- La seconde dimension est celle de l'exigence pour les acteurs des musiques actuelles de balayer devant leurs portes pour **garantir de bien travailler ensemble.**

Cela n'ira pas sans qu'apparaissent de nouveaux comportements dans l'exercice de leurs propres responsabilités. Aux acteurs des musiques actuelles aussi de devenir « exemplaires » en matière de concertation et de mise en débat de l'intérêt général.

Ainsi, **les acteurs doivent être vigilants pour renforcer leur propre organisation.** S'ils veulent être co-constructeur de l'intérêt général, il leur faut être à la hauteur de la mission.

Pour cela, il faut qu'ils garantissent, à chaque décideur public, dans chaque territoire de concertation, **la représentativité qu'impose la concertation** puis les structurations. Il faut donc continuer à travailler la question des réseaux pertinents selon les problèmes qui se posent ici ou là, la question des solidarités entre les acteurs lorsqu'il s'agit de participer aux concertations, la question des fonctionnements démocratiques des structures et des réseaux.

Ils doivent aussi garantir aux décideurs publics **la qualité de leurs expertises** collectives. Ils doivent s'assurer de produire une expertise pertinente sinon les décideurs se contenteront du dispositif actuel de l'expertise désignée et souvent confidentielle.

c- La troisième dimension est très prosaïque. Nul ne peut s'engager dans cet effort de co-construction de l'intérêt général sans **avoir le temps de le faire et les moyens nécessaires à l'échange des connaissances et des expériences.**

Pour ne pas que l'offre de concertation ne transforme les acteurs en « dindons de la farce institutionnelle » (genre concertation archaïque d'une journée rassemblant tous les acteurs de la culture dans un même amphi ou pire nomination par un décideur du président de l'instance de concertation !), il faut que les décideurs commencent par afficher leur volonté de **résoudre ces questions préalables des moyens concrets pour le dialogue.**

En conclusion, je reprends une phrase de l'un des participants : « *nous savons maintenant que nous sommes maîtres de nos projets et nous n'avons plus de crainte à en discuter avec les décideurs publics* ».

Ainsi l'ultime message de l'atelier, qui par ailleurs a abordé de nombreuses expériences de concertations et de structurations réussies ou ratées, est de dire :

Ce que nous voulons, c'est qu'ensemble, avec les décideurs publics, face aux difficultés de notre démocratie, nous puissions ouvrir de nombreux « **chantiers de bonnes pratiques pour se concerter, au bénéfice de l'intérêt général** », ce que chaque atelier du ForuMa 2005, avec son approche particulière, a pu largement confirmer.

Au fond, le risque étant plus grand pour les pouvoirs publics que pour les musiques actuelles (qui en ont vu d'autres), les acteurs des ateliers espèrent que le regard éclairé sur le futur l'emportera sur la lecture simpliste des sempiternelles recettes de la vieille maison mère.